



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE

28 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 12

Votants : 18

OBJET :

**Demande de subvention au
PNR pour remise en état des
ouvrants du centre de
loisirs aquarelle**

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2020 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 7 février 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 7 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Katia MERLEN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Marie-Colette MAHIER, Michelle LUCARAIN, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient Absents :

Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Carole DEFFAIN, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

Etaient Absents excusés :

Stéphane LEPECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN, Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN, Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT, Hervé FRANEL donne pouvoir à Mariannick MORVAN, Alexa PELAGE donne pouvoir à Ariel SHEPS, Isabelle QUESNES donne pouvoir à José AZEVEDO.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR REMISE EN ETAT
DES OUVRANTS DU CENTRE DE LOISIRS AQUARELLE**

VU le code général des Collectivités Territoriale,

CONSIDERANT la vétusté des ouvrants du centre de loisir Aquarelle,

CONSIDERANT la Loi Grenelle 2,

CONSIDERANT la volonté d'améliorer la performance énergétique des bâtiments,

VU l'avis de la Commission des finances en date 23 janvier 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE**

SOLLICITE auprès du Parc Naturel du Gâtinais Français l'octroi d'une subvention relative aux travaux de restauration des fenêtres du centre de loisirs Aquarelle, au titre du petit patrimoine immobilier non protégé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

DIT que les montants prévisionnels ont été estimés à 20400 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

